



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE
ET DES ELECTIONS
CDAC

☎ 04 67 61 61.58

☎ 04 67 61 62 45

Affaire suivie par Martine ROQUES

ATTESTATION PREFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 06 juin 2012, a été déposée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) une demande formulée par la S.C.C.V. FONCIERE CHABRIERES – 24 Rue Auguste Chabrières à PARIS (75015) - qui agit en qualité de propriétaire du bâtiment en vue d'être autorisée à la création d'un magasin BIOCOOP d'une surface de vente de 230 m², situé au Centre Commercial « Les Portes du Littoral » Boulevard des Volcans en AGDE (34300).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.C.C.V. FONCIERE CHABRIERES est réputée accordée le 06 août 2012, en application des articles n° R752-13, R752-14 et R752-15 du code du commerce.

Cette attestation est affichée pendant un mois en mairie d'Agde.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-Préfet

Fabienne ELLUL